

Objet : Réhabilitation du Centre d'Accueil des Français d'Indochine

Demande de protection d'un espace dédié à la mémoire du site

Madame TEXEIRA, adjointe aux affaires sociales, rappelle à l'assemblée que le programme de rénovation du CAFI, un ancien camp militaire, prévoit la démolition et la reconstruction de 120 logements. Cette rénovation va faire totalement disparaître la trame géométrique du camp. De ce fait, personne ne reconnaîtra le quartier et son histoire très spécifique risque de disparaître avec la démolition des anciens bâtiments. Pour éviter ce risque, il était prévu de conserver certains lieux emblématiques tels que la pagode, la chapelle et le local associatif. Mais ce qui a été fait pour la pagode ne paraît pas très heureux. Le bâtiment tronçonné pour ne conserver que la pagode est totalement dénaturé et paraît incongru dans son nouvel environnement composé de logements neufs. De plus, une étude réalisée par le cabinet Arcus, composé de sociologues, d'urbanistes et d'architectes, a permis de dégager un certain nombre d'attentes recueillies auprès des habitants :

- désir de lutter contre l'oubli,
 - crainte de banalisation du quartier,
 - volonté d'écrire l'histoire commune des habitants, de leurs origines à l'exil en passant par l'expérience de la vie collective dans les camps,
 - souhait de garder des possibilités de rassemblement nécessaires aux activités culturelles et de préserver les lieux de culte comme témoignages de fidélité aux anciens.
- Or, ces spécialistes indiquent que ce travail de mémoire doit obligatoirement s'inscrire dans un cadre spatial et renvoyer à une dimension plus large, thématique ou historique : « Histoire des camps de réfugiés, Indochine et décolonisations ».

Trois registres permettraient de traiter la question de mémoire :

- la dimension scientifique, historique et ethnologique,
 - l'animation et la vie du quartier,
 - les lieux pour conserver la trace et l'empreinte de l'ancien camp, dont certains bâtiments pourraient être réutilisés en salle d'expositions ou lieux d'animations.
- Pour cette raison, il nous paraît donc tout à fait indispensable de conserver un îlot dédié à la mémoire du quartier comprenant plusieurs bâtiments, la voirie, la pagode et des espaces verts. L'objectif est d'offrir un support matériel à la mémoire et non de préserver des bâtiments dont la qualité architecturale ne présente aucun intérêt. Ceux-ci pourront être éventuellement démolis et reconstruits à l'identique pour préserver les emprises, l'aspect extérieur et les volumes, et servir de lieux d'exposition ou d'animation ou simplement être maintenus en l'état, à titre de témoignage s'ils ne trouvent pas de destination précise dans le projet de préservation de la mémoire. Compte tenu de l'intérêt historique de ce quartier unique en France, la commune sollicite :

- **la protection d'un secteur du CAFI dédié à la mémoire du quartier,**
- la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à la conception et au montage du projet de préservation de la mémoire du CAFI,
- une participation financière de la DRAC aux dépenses d'une étude diagnostique, à la définition et à la réalisation de ce projet de préservation de la mémoire du quartier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide : :

- de demander à la DRAC la protection d'un quartier du CAFI comprenant 3 à 4 bâtiments, les voiries et espaces verts, dédié à la mémoire du site,
- d'approuver la réalisation d'une étude de diagnostic préliminaire qui permettra de constater la solidité des bâtiments existants d'un montant estimé de 20 000 € HT,
- de solliciter de la DRAC, une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ce

diagnostic,

- de solliciter la participation de la DRAC à la conception, au montage et au financement du projet de préservation de la mémoire.